

Embarquement immédiat pour les lacs !



L'été fait son retour ! En cette saison, c'est le moment idéal pour profiter du lac de la Forêt d'Orient et de la plage de Mesnil-Saint-Père. À compter du **8 juillet 2025**, les navettes mises en place par la Ville de Troyes reprennent du service.

Profitez d'un trajet économique de seulement 30 min au départ de Troyes, pour vous détendre et apprécier les nombreuses activités disponibles sur place.

Le dispositif « Navettes des lacs, Troyes - Mesnil-Saint-Père » permet aux Troyens de passer une journée au grand air seul, entre amis ou en famille durant les vacances d'été. Ces navettes ont une capacité d'accueil de 59 personnes, soit 118 voyageurs par jour.

Deux trajets prévus par jour :

La première navette de la journée est dédiée aux familles, avec un **départ à 10h** et un retour à 18h.

Ville de Troyes

Communiqué de presse

Le 04/07/2025 14:57

La deuxième, destinée aux adolescents à partir de 16 ans et aux adultes, prend le **départ à 11h30** avec un retour à 19h30.

Le détail des départs :

Chaque semaine, les navettes ont un arrêt de départ et d'arrivée différent afin que chacun puisse bénéficier d'une navette près de chez soi.

- **Du mardi 8 au samedi 12 juillet** : Devant le lycée Marie de Champagne (rue de la Reine-Blanche)
- **Du mardi 15 au samedi 19 juillet** : Arrêt TCAT Billotte (rue Étienne-Pédrion)
- **Du mardi 22 au samedi 26 juillet** : Arrêt TCAT Quennedey (boulevard Pompidou)
- **Du mardi 29 juillet au samedi 2 août** : Arrêt TCAT Moines (avenue du Premier-mai)
- **Du mardi 5 au samedi 9 août** : Place Romain-Rolland (avenue Edouard-Herriot)
- **Du mardi 12 au samedi 16 août** : Arrêt TCAT Jean-Macé (boulevard Jules-Guesde/côté école)
- **Du mardi 19 au samedi 23 août** : Quai La Fontaine (devant l'office notarial)

Informations pratiques :

- Trajets du mardi au samedi
- 2 € aller-retour, à régler directement auprès du chauffeur
- Les moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable
- Navettes accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Pour plus de simplicité, pensez à votre Pass'Troyen pour vous identifier au départ !

Si vous n'en disposez pas, il vous suffit de présenter un justificatif de domicile pour attester que vous êtes Troyen.

Vous pouvez demander votre Pass'Troyen en ligne sur : <https://pass-troyen.troyes.fr/>.

CONTACT

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50 · relations.presse@troyes-cm.fr